

Dates, heure et lieu des baptêmes <i>Les baptêmes ont lieu en particulier le dimanche à Gacé, là où la messe est célébrée et aux dates suivantes :</i>		
Dimanche 14 avril	11h ou 12h15	Gacé
Samedi 20 Avril (Veillée Pascale)	21h	Gacé
Dimanche 21 Avril <i>Pâques</i>	11h ou 12h15	Gacé
Samedi 4 Mai	17h	Exmes
Dimanche 5 Mai	11h ou 12h15	Gacé
Samedi 11 Mai	16h	Gacé
Samedi 19 Mai	11h	Gacé
Samedi 1 ^{er} Juin	16h	Gacé
Samedi 8 Juin	17h	Exmes
Dimanche 09 Juin <i>Pentecôte</i>	10h30 ou 12h	Le Merlerault Communions
Dimanche 16 Juin	10h30 ou 12h	Gacé Communions
Samedi 29 Juin	16h	Sainte Gauburge
Samedi 6 Juillet	16h	Gacé
Dimanche 4 août	11h ou 12h15	Gacé
Dimanche 18 août	11h ou 12h15	Gacé
Samedi 7 Septembre	16h	Gacé

Vous désirez que votre enfant soit baptisé dans l'Eglise catholique en l'année 2019



Les Paroisses :

Saint Pierre - Saint André en Auge (Gacé),

Avernes sous Exmes – Le Bourg St Léonard – Chaumont – Cisaï St Aubin – La Cochère – Coulmer – Courménéil – Croisilles Exmes
– La Fresnay Fayel – Gacé – Ginaï – Lignières – Mardilly – Ménil Hubert en Exmes – Le Ménil VicomteNeuville sur Touques –Orgères
– Le Pin au Haras – Résenlieu – St Evroult de Montfort – St Pierre la RivièreLe Sap André – La Trinité des Laitiers – Villebadin

et Saint Godegrand (Le Merlerault)

Les Authieux du puits – Champ Haut – La Genevraie – Le Merlerault – Echauffour
Saint Pierre des Loges – Godisson – Menil Froger – Nonant le Pin
Saint Germain de Clairefeuille – Planches – Sainte Gauburge - Sainte Colombe

sont heureuses de vous accueillir

Un parcours en plusieurs étapes / année 2018-2019

Un tel événement, ça se prépare !

Il y a habituellement deux âges pour le baptême :

- **Soit tout petit dans sa 1^{ère} année avant la marche**, où l'enfant est « plongé » dans la foi au Christ, et ses parents s'engagent à lui permettre de connaître et aimer Jésus-Christ.
- **Soit à partir de l'âge de raison vers 6-7ans**, où l'enfant sera associé à la démarche, et pourra recevoir une préparation au baptême adaptée à son âge.

1^{ère} étape : La demande de baptême, l'inscription.

- Cela se fait dans l'un des presbytères :
 - **Presbytère de Gacé : 25 rue du Général Leclerc**
Permanences du lundi au vendredi de 15h30 à 17h
 - **Presbytère du Merlerault : 13 place de l'Eglise**
Permanences lundi et mercredi 15h-16h
- **Un dossier d'inscription complet est composé de :**
 - La feuille de Renseignements dûment remplie,
 - Un extrait d'acte de naissance de l'enfant,
 - Des extraits d'acte de baptême des parrains et marraines,
 - L'autorisation de votre curé si vous n'êtes pas domiciliés ici,
 - Et la participation financière proposée à partir de 90 euros.
(Chèque à l'ordre de la Paroisse où a lieu le baptême)

2^{ème} étape : Les familles sont invitées à découvrir, à travers un texte de l'Écriture Sainte (la Bible), le sens du baptême chrétien pour l'Église catholique. Cela se fait par la rencontre d'une personne de l'équipe baptême :

Prendre un rendez-vous avec l'une des sept personnes de l'équipe baptême : **Roselyne Leroux 02 33 67 63 05,**
Marie-Cécile Leconte 02 33 39 97 49,
Marie-Jo Péronne 02 33 35 74 84, Marie-Ange Baijot 02 33 35 74 76,
Huguette Cougé 02 33 35 46 50 et Valérie Leurette 02 33 35 41 13.

3^{ème} étape : Accueil de l'enfant dans l'assemblée dominicale

Un dimanche (choisi par la famille ou fixé à la réunion de préparation), les familles sont accueillies par l'assemblée dominicale. Le futur baptisé est présenté à la communauté, puis le texte de la profession de Foi est remis aux familles et proclamé avec l'assemblée. **En effet, né dans une famille, la vôtre, votre enfant, par le baptême, entre dans une famille élargie, l'Église.**

4^{ème} étape : L'organisation de la célébration

Les familles qui auront retenu la même date de baptême se retrouveront pour finaliser le choix des textes et des chants de la célébration et prévoir les différentes interventions de chacun.

5^{ème} étape : Célébration du baptême : « Vous qui êtes maintenant baptisés, vous êtes les membres du Corps du Christ qui est l'Église ! »

Vous avez peut-être des questions...

Le parrain que nous avons choisi pour notre enfant nous demande ce à quoi cela l'engage ? Il aura à accompagner cet enfant dans sa croissance humaine et spirituelle. Puisse-t-il être choisi pour son aptitude à le faire !

La marraine à qui nous avons pensé n'est pas baptisée. Est-ce grave ? Il n'est pas possible de « parrainer » quelqu'un, le long d'un chemin que l'on n'a pas soi-même suivi. Un non baptisé ne peut donc pas être parrain ou marraine de baptême, mais seulement « témoin » du baptême.

Notre neveu de 10 ans peut-il être le parrain de notre enfant ? Le parrain ou la marraine, doit être baptisé(e), âgé(e) d'au moins 16 ans, ayant fait sa communion, confirmé, et apte à remplir sa fonction. Un jeune ayant fait sa 1^{ère} communion et voulant se préparer à vivre pleinement cet engagement, peut être choisi, si l'autre est majeur.

Combien coûte un baptême ? Les sacrements sont des dons de Dieu, mais l'Église ne vit que grâce aux dons des catholiques. Vous êtes invités à faire un don à partir de 90 €, à joindre au dossier d'inscription.

D'autre part, **le denier de l'Église** est une offrande libre que tout baptisé est invité à faire chaque année, pour permettre à l'Église d'exercer sa mission et contribuer à l'indemnisation des prêtres. Vous pouvez envoyer votre participation à la paroisse ou directement à l'évêché.

(Chèque à l'ordre de : Association Diocésaine de Sées - BP 25 - 61500 Sées.)
<http://diocesedesees.cef.fr>

Merci d'avance !